



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre la faim

Question écrite n° 25424

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les conséquences de la hausse des matières premières et leurs effets sur la faim dans le monde, qui frappe les populations des pays les plus pauvres. Le sommet mondial sur la sécurité alimentaire, qui s'est tenu à Rome, a été l'occasion de définir des objectifs et de lancer un véritable plan d'action mondial concerté contre la crise alimentaire. Il lui demande quelles actions concrètes la France entend prendre, tant au plan national qu'europpéen, pour concrétiser ces objectifs.

Texte de la réponse

Lors de la conférence à haut niveau organisée par la FAO les 3 au 5 juin 2008 à Rome, la communauté internationale a réaffirmé son engagement à lutter contre la faim et à résoudre la crise alimentaire provoquée par la hausse des prix des matières premières agricoles. Le Président de la République a rappelé, à cette occasion, qu'il s'agissait d'une priorité absolue de l'aide au développement ; il a proposé la mise en oeuvre d'un partenariat mondial pour l'alimentation et l'agriculture, construit sur trois piliers : une gouvernance rassemblant tous les acteurs concernés (institutions internationales, États, acteurs non gouvernementaux), un réseau international et indépendant d'experts et de scientifiques et une mobilisation financière au bénéfice de l'agriculture des pays en développement, avec notamment la facilité internationale pour compléter la palette des outils de l'aide internationale de manière à soutenir l'innovation. Le dernier sommet du G8 a confirmé cet appel à construire un partenariat global assis sur l'implication de tous les acteurs concernés, ainsi, que la nécessité d'une expertise scientifique internationale sur la sécurité alimentaire mondiale. En réaction à la crise récente, le budget de l'aide alimentaire a été porté à 50 MEUR en 2008, contre 30 MEUR en moyenne au cours des dernières, années. En outre, les pays les plus touchés par la crise bénéficieront d'une aide budgétaire supplémentaire de 10 MEUR. L'engagement du Président de la République d'un doublement de notre aide alimentaire sera ainsi tenu. En 2008, 15 pays ont bénéficié de cette aide, principalement en Afrique subsaharienne ainsi qu'en Haïti, dans les territoires palestiniens et en Afghanistan. Notre aide est mobilisée dans le cas de crises humanitaires (RDC, Somalie, Soudan, Tchad, RCA et Gaza), de crises sociales liées aux prix (Haïti et Mauritanie), en appui au retour de réfugiés (Burundi), suite à des accidents climatiques (Madagascar et Haïti) et des événements politiques (Kenya), ainsi que pour le renforcement des dispositifs nationaux de prévention des risques (Niger). L'aide alimentaire de la France est mise en oeuvre par le programme alimentaire mondial (60 %), des ONG (20 %), des dispositifs nationaux (10 %), et différentes organisations internationales (UNWRA, CICR, 10 %). Mais la, lutte contre la faim est un travail de fond qui nécessite des appuis dans divers secteurs qui contribuent à sécuriser l'accès des ménages à leur alimentation. L'aide publique au développement (APD) allouée par la France dans les secteurs du développement agricole et de la sécurité alimentaire (300 millions d'euros en 2007), de la santé (800 millions), de l'eau potable et l'assainissement (350 millions) et, globalement, de la pauvreté, contribue également à la lutte) contre la faim. Rappelons aussi que la France agit à travers la Commission européenne dont elle est le principal contributeur au FED. Or, dernièrement, la Commission a proposé la création d'un nouvel instrument destiné à fournir une

aide de court et moyen terme aux pays les plus durement touchés par la crise alimentaire, dit « facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement ». Cette proposition est en cours de discussion dans les enceintes communautaires. Elle porterait sur un montant d'un milliard d'euros sur deux ans.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25424

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 4979

Réponse publiée le : 14 octobre 2008, page 8790